

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**  
**LE 13 JUIN 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 13 juin 2022 à 19h00, à la salle du club de l'âge d'or "Three Stars" sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Sylvie Blais, Jo-Annie Castilloux et Marie-Ève Allain  
Monsieur François Beaudin

Sont absents de cette séance, messieurs Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais.

Assiste également à la séance, madame Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

**2. MOT DE BIENVENUE**

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il y a présentation et remise du prix "bénévole culturel 2020" à madame Margaret Mauger.

2022-06-178

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai, des séances extraordinaires du 19 mai et du 2 juin 2022
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de mai 2022
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de mai 2022
7. Dépôt des états de revenus et dépenses – mai 2022
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements des factures
11. Offre d'emploi – emplois d'été étudiants
12. Crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout pour résidences intergénérationnelles
13. Demande de prix – réparation clôture Marcil
14. Adoption du règlement 2022-05 – modifiant le règlement 2019-12 décrétant la politique de frais de déplacement et de séjour pour les élus, les membres de comités, le personnel cadre et le personnel syndiqué
15. Résolution pour le programme d'infrastructures municipales pour les aînés
16. Achat d'une armoire pour la joujouthèque
17. Demande de prix – station à langer pour le CPA La Souche
18. Demande pour l'installation d'un panneau radar pédagogique
19. Demande de prix – ordinateur pour le bureau du directeur des travaux publics
20. Demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ)
21. Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
22. Bonification de l'allocation pour déplacement (point 35.03 de la convention collective)
23. Remplacement d'un journalier temporaire – programme FAIR

24. Approbation du budget révisé de l'OMH
25. Affaires nouvelles
  - A) Tirages de bacs bruns pour le compostage
  - B) Demande de prix-Eurovia
  - C) Autorisation pour la directrice générale de procéder à l'ouverture d'un poste de journaliser spécialisé
26. Période de questions
27. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-06-179

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 MAI ET DU 2 JUIN 2022**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai et des séances extraordinaires du 19 mai et du 2 juin soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-06-180

**5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔT DIRECTS DE MAI 2022**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que pour la période de mai 2022 : la liste des chèques portant les numéros #912125 à #912260 et #915663 à #915708 au montant de 302 999.83\$ \$, la liste des prélèvements portant les numéros #900876 à #900900 au montant de 63 699.67 \$ et les dépôts directs #742 à #770 au montant de 87 925.92\$, le tout pour un grand total de 454 625.42\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

---

Greffière-trésorière

2022-06-181

**6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE MAI 2022**

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de mai 2022 au montant de 74 513.10\$ et autorisent le paiement des factures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

---

2022-06-182

**7. DÉPÔT DES ÉTATS DE REVENUS ET DÉPENSES – MAI 2022**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses de mai 2022 soient déposés et adoptés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**8. CORRESPONDANCE**

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Centraide Gaspésie Îles-de-la-Madeleine : mot de remerciement pour le don accordé;

2022-06-183

**9. DONS OU COMMANDITES**

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- Tournoi de la Fondation du CSSS du Rocher-Percé : Inscription de 4 golfeurs pour un total de 300\$ (75\$ par inscription)
- Club de golf de Chandler : 300\$
- Société Alzheimer Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine : 50\$
- École Shigawake/Port-Daniel : 300\$ pour les activités de fin d'année

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-06-184

**10. PAIEMENTS DE FACTURES**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- N&R Duguay : facture reliée aux travaux d'urgence effectués au CPE P'tits Coquillages au montant de 8 160.85\$ avant taxes. Cette facture est acquittée en majeure partie par l'indemnité versée par Aequitas, cabinet d'expertise en règlement de sinistres.
- Ministère de la Sécurité publique : facture reliée pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2022 en deux versements totalisant un montant de 116 186\$:
  - Le 30 juin 2022, au montant de 58 093\$
  - Le 31 octobre 2022, au montant de 58 093\$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

---

Greffière-trésorière

2022-06-185

**11. EMPAUCHE - EMPLOI D'ÉTÉ ÉTUDIANT**

Étant potentiellement en situation de conflit d'intérêt, madame Sylvie Blais se retire des discussions pour le point 11.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à procéder à l'embauche de Lennie Blais pour une période minimale de 4 semaines, s'échelonnant de juin à août 2022.

**Adoptée à la majorité des conseillers**

2022-06-186

**12. CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES ET SUBVENTION POUR EAU ET ÉGOUT POUR RÉSIDENCES INTERGÉNÉRATIONNELLES**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde le crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout pour la résidence intergénérationnelle à l'adresse suivante :

➤ 185, route de la Rivière Port-Daniel : 671.13\$

**Adoptée à la majorité des conseillers**

2022-06-187

**13. DEMANDE DE PRIX – RÉPARATION CLÔTURE DE MARCIL**

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Clarence Fitzgerald pour l'installation de la clôture dans la route Marcil au montant de 8 100\$ taxes incluses.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

2022-06-188

**14. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-05 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-12 DÉCRÉTANT LA POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR POUR LES ÉLUS, LES MEMBRES DE COMITÉS, LE PERSONNEL CADRE ET LE PERSONNEL SYNDIQUÉ**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-12**  
**DÉCRÉTANT LA POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR POUR**  
**LES ÉLUS, LES MEMBRES DE COMITÉS, LE PERSONNEL CADRE ET LE**  
**PERSONNEL SYNDIQUÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** les élus, le personnel cadre et le personnel syndiqué de la municipalité de Port-Daniel-Gascons sont tenus de se déplacer dans l'exercice de leurs fonctions ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de comités nommés par le conseil municipale peuvent devoir se déplacer dans l'exercice de leurs fonctions ;

**CONSIDÉRANT QU'**est de la responsabilité de la municipalité d'assurer les frais inhérents à ces déplacements ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons juge opportun d'actualiser les règles de remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 mai 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu à l'unanimité :

**QUE** le règlement numéro 2022-05 soit ordonné, statué et décrète ce qui, à savoir:

**ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 2019-12 adopté le 15 octobre 2019.

**ARTICLE 3**

Ce règlement s'applique à tous les représentants de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, c'est-à-dire ; les élus, le personnel cadre, le personnel syndiqué et tout autre membre de comité formé par règlement du conseil de la municipalité

**ARTICLE 4 – AUTORISATION DE DÉPLACEMENT**

Les membres du conseil, le personnel cadre, le personnel syndiqué et les membres des comités doivent obtenir une autorisation préalable pour tout déplacement ou dépenses engagées dans le cadre de leurs fonctions.

**ARTICLE 5 – FRAIS DE DÉPLACEMENT**

Les frais de déplacements comprennent l'indemnité pour l'utilisation de la voiture personnelle, les frais de stationnement et les frais reliés à l'utilisation de l'un des systèmes de transport en commun sauf l'avion qui doit être autorisé par le conseil municipal.

L'indemnité au kilométrage de 0.51\$ est prévue pour l'utilisation de la voiture personnelle.

Des frais de transport et de stationnement sont remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**ARTICLE 6 – FRAIS DE REPAS (indemnité forfaitaire)**

Les frais de repas sont remboursés selon les montants prévus ci-dessous ;

	Déjeuner	Diner	Souper
Sans pièce justificative et incluant pourboires et taxes :	15\$	25\$	35\$

Les dépenses pour un repas compris dans les frais d'inscription d'un congrès, d'un colloque ou de toute activité ou dans les frais d'hébergement ne peuvent pas faire l'objet d'une réclamation supplémentaire.

Le remboursement de tout montant en excédent des tarifs prévus au présent règlement peut faire l'objet d'une autorisation spéciale du conseil municipal par résolution, sur présentation d'une demande motivée à cet effet ainsi que des pièces justifiant cette demande.

**ARTICLE 7 – FRAIS DE SÉJOUR**

Dans un établissement hôtelier, la municipalité rembourse les frais réels et raisonnables de logement encourus sur production de pièces justificatives.

Dans un établissement autre qu'un type hôtelier, chez des parents ou amis, la municipalité verse pour chaque nuit de séjour un montant forfaitaire de 30\$.

Une allocation quotidienne de 20\$ est versée pour des menues dépenses et ce, sans pièce justificative lors d'un déplacement qui inclut une nuitée dans un établissement hôtelier.

#### **ARTICLE 8 – AVANCE**

L'élu, le personnel cadre, le personnel syndiqué ou un membre de comité qui a reçu une autorisation préalable de dépenses peut recevoir de la municipalité une avance représentant 80% du montant total de dépenses à être encourues.

#### **ARTICLE 9 – REMBOURSEMENT DE DÉPENSES**

Pour réclamer le remboursement d'une dépense autorisée, l'élu, le personnel cadre, le personnel syndiqué ou un membre de comité doit compléter de façon détaillée le formulaire «frais de déplacements» en y annexant les pièces justificatives requises.

#### **ARTICLE 10 – PRÉSÉANCE DES CONTRATS DE TRAVAIL**

Les dispositions relatives aux frais de déplacements incluses dans une convention collective et un protocole régissant les conditions de travail de cadres ont préséance sur la présente politique.

#### **ARTICLE 11 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-06-189

**15. RÉOLUTION POUR LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que :

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- La Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- La Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourra obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-06-190

**16. ACHAT D'UNE ARMOIRE POUR LA JOUJOUTHÈQUE**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat d'une armoire de rangement pour la joujouthèque au montant de 626.99\$, avant taxes. La dépense sera payable sur réception de facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-06-191

**17. DEMANDE DE PRIX – TABLE À LANGER POUR LE CPA LA SOUCHE**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat d'une table à langer pour le CPA La Souche au montant de 289,98\$, avant taxes.

La dépense sera payable sur réception de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-06-192

**18. DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU RADAR PÉDAGOGIQUE**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- Voudrait installer deux (2) panneaux radars pédagogiques qui indiqueront la vitesse des automobilistes au pont situé près du quai et du Casse-croûte du Havre dans le secteur de Port-Daniel ainsi que sur la route 132 entre le l'Église et le chemin Mercier dans le secteur de Gascons afin de sensibiliser les automobilistes au respect des limites de vitesse;
- Fait suivre la demande au Ministère des Transports, direction générale de Rimouski;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-06-193

**19. DEMANDE DE PRIX – ORDINATEUR POUR LE BUREAU DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat d'un ordinateur et d'un écran pour le bureau du directeur des travaux publics auprès de Sertek Informatique au montant total de 1 504.98\$, avant taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-06-194

**20. DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec formulée par le Ministère des Transports concernant les travaux de réfection du ponceau PM 20.48 du chemin de fer de la Gaspésie dans la municipalité de Port-Daniel-Gascons;

CONSIDÉRANT que les travaux nécessiteront une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour la réalisation de travaux de stabilisation des berges, d'un terrain d'une superficie approximative de 600 m<sup>2</sup> situé sur une partie des lots 6 169 210 et 6 169 785 du cadastre du Québec à Port-Daniel-Gascons;

CONSIDÉRANT que les travaux nécessiteront l'aliénation en la faveur du Ministère des Transports de ce même terrain d'une superficie approximative de 600 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que les milieux naturels touchés seront revégétalisés après les travaux, en fonction de leur état initial;

CONSIDÉRANT que les terrains visés font partie intégrante de la zone agricole décrétée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus n'auront pas d'impact négatif sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT que cette demande auprès de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec ne contrevient pas aux règlements municipaux de la municipalité de Port-Daniel-Gascons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu;

- Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

- Que le conseil municipal de la municipalité de Port-Daniel-Gascons appuie la demande d'autorisation du MTQ concernant les travaux de réfection du ponceau ferroviaire PM 20.48.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-06-195

**21. MOBILISATION DES MUNICIPALITÉS POUR UNE RÉDUCTION DE L'HERBE À POUX**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons soutient la "campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux" de l'Association pulmonaire du Québec, tenue en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services Sociaux et financée par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec et s'engage à mener des activités d'arrachage, prévention et/ou de sensibilisation auprès des citoyens.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-06-196

**22. BONIFICATION DE L'ALLOCATION DE DÉPLACEMENT POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (POINT 35.03 DE LA CONVENTION COLLECTIVE)**

CONSIDÉRANT l'augmentation du prix de l'essence;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la bonification de l'allocation de déplacement pour les employés municipaux (point 35.03 de la convention collective) de 50\$ par semaine à 75\$ par semaine pour l'année 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-06-197

**23. REMPLACEMENT D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE – PROGRAMME FAIR**

CONSIDÉRANT qu'un candidat choisi comme journalier temporaire a été contacté et que ce dernier occupe un emploi;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'embauche de monsieur Christian McInnis à titre de journalier temporaire pour le programme FAIR.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2022-06-198

**24. APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons approuve le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation au montant de 10 737\$ à titre de contribution municipale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**25. AFFAIRES NOUVELLES**

2022-06-199

**A) TIRAGES - BACS BRUNS POUR LE COMPOSTAGE**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons organise un tirage pour l'attribution de bacs bruns dédiés au compostage. Un total de 6



bacs bruns seront tirés (1 bac par district). La date limite pour les inscriptions est fixée au 18 juillet 2022, elles se feront auprès de madame Monette Briand.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-06-200**

**B) DEMANDE DE PRIX-EUROVIA**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Eurovia pour la réparation des routes (patches) endommagées suite à des travaux en lien avec des bris d'aqueduc au montant de 11 253\$ avant taxes. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-06-201**

**C) AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PROCÉDER À L'OUVERTURE D'UN POSTE DE JOURNALIER SPÉCIALISÉ**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à procéder à l'ouverture d'un poste de journalier spécialisé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**26. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance et réponse donnée à celle envoyée par courriel.

**2022-06-202**

**27. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Ève Allain propose la clôture et la levée de la séance à 19 h57.

---

Henri Grenier, maire

---

Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière